



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 4 décembre 2007 au 26 octobre
2016

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2007-18

Obligation de publication de comptes en cas de radiation des titres à la suite de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire

Version consultée

Résumé

Position annulée à compter du 26/10/2016 et reprise dans le guide del'information périodique des sociétés cotées sur un marché réglementé - DOC-2016-05

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

↘ [Article R.621-44 du code monétaire et financier](#) [↗](#)



Mots clés

MARCHÉS

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

